

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_152

Objet : Mise en vente d'immeubles à Bailleul, Neuf-Berquin et Nieppe

Séance du mardi dix sept septembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (55) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Philippe GRIMBER - Pierre GRANDGENEVRE à Brigitte GALLI - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Jean-Michel PLAETEVOET à Sandrine KEIGNAERT - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Elizabeth BOULET à Luc EVERAERE - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Marie SANDRA à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Jean-Luc SCHRICKE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Elizabeth GRESSIER à Dominique JOLY - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Anne VANPEENE à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 152

Objet : Mise en vente d'immeubles à Bailleul, Neuf-Berquin et Nieppe

Dans un souci de rationalisation des dépenses d'entretien et de réhabilitation de son patrimoine bâti, Cœur de Flandre agglo souhaite mener une politique de cession d'une partie de son patrimoine bâti, certains biens n'ayant plus de projet avancé.

Coeur de Flandre agglo est propriétaire des immeubles suivants :

| Adresse | Commune | Parcelle | Type de bien / Dénomination | Surface |
|---|--------------|---|--------------------------------|--|
| 46 rue du Musée | Bailleul | AH 393 | Ancien orphelinat | 2 120 m ² (1 539 m ² de surface utile) |
| 21 rue Charles Capelle / 19 ter Rue Charles Capelle | Neuf-Berquin | B 631 / B1244 | Maison | 423 m ² (88 m ² de surface habitable) |
| 34 rue de Cassel | Neuf-Berquin | B 582 | Maison et dépendances | 683 m ² (220 m ² de surface utile) |
| 1065 rue du Docteur Vanuxeem | Nieppe | AR 22 (division parcellaire en cours) | Ancienne gare | 910 m ² (environ - division en cours) (90 m ² de surface habitable) |

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'appartenance de ces biens immobiliers au domaine privé de la collectivité ;

Considérant les avis des domaines concernant ces différents biens, joints en annexe de la présente délibération ;

Considérant la volonté de sortir ces biens du parc immobilier intercommunal afin de rationaliser le patrimoine de la collectivité ;

Il vous est proposé :

- de donner son accord sur la mise en vente des biens suivants, selon les prix de mise en vente mentionnés ci-après :

| Adresse | Commune | Parcelle | Surface | Prix de mise en vente |
|---|--------------|---------------------------------------|--|-----------------------|
| 46 rue du Musée | Bailleul | AH 393 | 2 120 m ² (1 539 m ² de surface utile) | 340 000 € |
| 21 rue Charles Capelle / 19 ter Rue Charles Capelle | Neuf-Berquin | B 631 / B1244 | 423 m ² (88 m ² de surface habitable) | 165 000 € |
| 34 rue de Cassel | Neuf-Berquin | B 582 | 683 m ² (220 m ² de surface utile) | 115 000 € |
| 1065 rue du Docteur Vanuxeem | Nieppe | AR 22 (division parcellaire en cours) | 910 m ² (environ - division en cours) (90 m ² de surface habitable) | 85 000 € |

- d'autoriser le Président ou son représentant à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à une vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code général des collectivités territoriales,
- de fixer les modalités de vente comme suit : vente ouverte à tous, immeubles vendus en état, frais et taxes à la charge de l'acquéreur, choix de l'offre d'acquisition réalisé principalement en fonction du prix proposé et des garanties de financement, sous réserve de la possibilité de privilégier une offre moins avantageuse financièrement mais présentant un projet de qualité.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 1 (Fabrice DELANNOY)

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 17 septembre 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE



Le Président,



Valentin BELLEVAL

